



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION

Lamotte, le 1^{er} avril 2020

Le Président

N.REF : N°20-094 Cbdr-SL
Dossier suivi par : Affaires Générales
☎ 02.54.94.61.14
Email : direction@ffe.com

Monsieur Emmanuel MACRON
Président de la République
Présidence de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du Faubourg Saint Honoré
75008 PARIS

Objet : Mesures de soutien aux activités équestres

Monsieur le Président de la République,

Vous avez annoncé un soutien fort à l'ensemble des acteurs de l'économie française et je tiens à vous en remercier très sincèrement.

Vous le savez, les établissements équestres, fermés au public en raison de la pandémie, sont, comme nombre d'autres petites entreprises, privés de tout revenu.

Afin de satisfaire aux soins nécessaires à la santé et au bien-être des équidés, ils doivent faire face à des coûts fixes, qui se sont même accrus, afin de suppléer l'absence d'activité physique habituelle des chevaux et l'éloignement temporaire des propriétaires de chevaux en pension.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les courriers interpellant les Ministres concernés sur cette situation afin d'envisager des mesures spécifiques immédiates pour pallier ces difficultés inédites.

La crise que nous traversons doit conduire l'État à reconsidérer les mécanismes de solidarité existants au sein de la filière du cheval en France.

L'application du principe de solidarité, qui est le socle du monopole octroyé aux organisateurs de courses hippiques pour la prise de paris, est aujourd'hui réduite à la portion congrue.

Le Fonds dit « Éperon » s'est vu dévoyer de son objectif initial de financer des projets novateurs et structurants pour la filière du cheval, au profit d'un abondement pour des organismes sans représentativité économique ni sociale.

Le Fonds « Équitation », voué à compenser les effets de la hausse de la TVA des établissements équestres - dont le taux est passé brutalement de 5.5 à 20% - et qui était alimenté par un abaissement de la fiscalité accordé par l'État aux sociétés de courses, s'est éteint fin 2017.

L'obligation de solidarité vis-à-vis de la filière cheval est l'un des fondements du monopole accordé aux organisateurs de courses hippiques pour la prise de paris conformément à

l'article de la loi du 2 juin 1891¹ et rappelé, en 2013, dans le cadre de la procédure d'aide d'Etat sur la taxe affectée sur les paris hippiques en ligne².

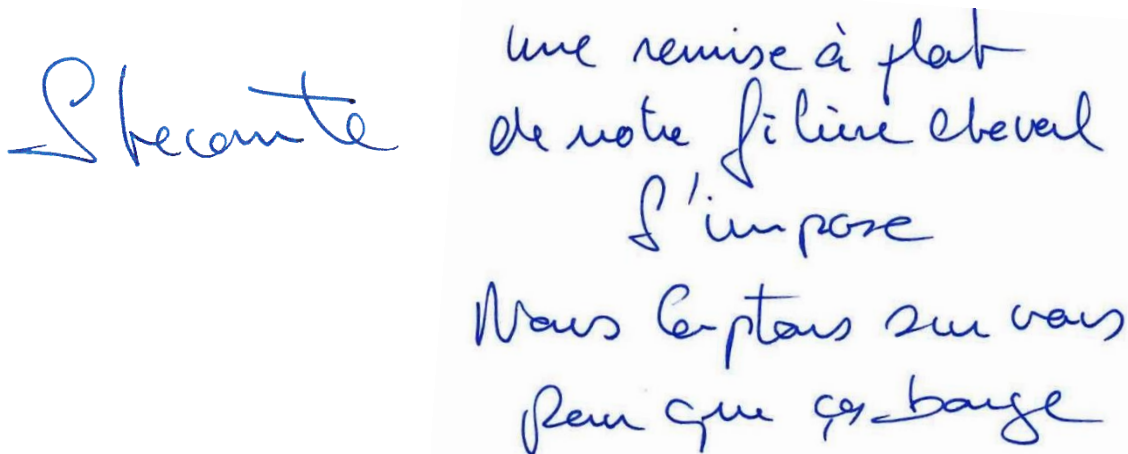
Avec le concours de l'État, nous devons bâtir un modèle de solidarité efficient et équilibré - répondant à la nécessité de soutenir à la fois l'élevage et les activités équestres - à défaut duquel l'avenir du cheval en France sera gravement compromis.

A l'image du financement sportif de l'Agence Nationale du Sport par les paris sportifs, le PMU pourrait répondre directement à ces exigences.

Agriculteurs par nature avec une vocation sportive, éducative et touristique, les établissements équestres relèvent de plusieurs politiques publiques. Ce caractère polymorphe obère leurs chances de bénéficier des mécanismes mis en place par le Gouvernement. Les **6 000** poney-clubs et centres équestres animent **plus d'un million de cavaliers** dans le monde rural, leur activité rejaillit sur toute l'économie de nos territoires qui en ont le plus besoin.

Nous souhaitons tous pouvoir compter sur votre soutien et celui de l'État pour qu'un accompagnement structurant et responsable assure la pérennité de l'équitation et du cheval en France.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.



une remise à plat
de notre filière cheval
s'impose
Nous comptons sur vous
pour que ça bauge

Serge LECOMTE

Pièces jointes : Courriers à l'attention de Messieurs les Ministres, Didier GUILLAUME, Gérald DARMANIN, Bruno LE MAIRE et Madame la Ministre Roxana MARACINEANU.

¹ Article 2 de la Loi du 2 juin 1891 ayant pour objet de réglementer l'autorisation et le fonctionnement des courses de chevaux

² Décision de la Commission du 19 juin 2013 concernant l'aide d'Etat N° Sa.30753 (C 34/2010) (ex N140/2010) que la France envisage de mettre à exécution en faveur des Sociétés de courses